



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## CHRS

Question écrite n° 22788

### Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les demandes exprimées par la Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale concernant la modernisation des CHRS. Les besoins financiers étant estimés à 200 MF par an et pendant cinq ans, la FNARS souligne l'insuffisance des crédits permettant de subventionner les investissements des établissements. Ces crédits semblent nécessaires pour généraliser la suppression des dortoirs, l'amélioration de l'accueil des couples et des enfants, le respect des normes modernes d'hygiène et de confort, etc. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

### Texte de la réponse

L'évolution des crédits d'investissement inscrits dans les lois de finances au titre du chapitre 66-20, témoigne de la volonté du Gouvernement d'accompagner la lutte contre les exclusions en ce qui concerne l'accueil des personnes et leurs conditions de vie dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale. En effet, on observe, outre l'importante rénovation du centre de Nanterre entreprise dès 1995 et qui a bénéficié d'une subvention d'Etat de 17 MF, que la réhabilitation du parc immobilier des CHRS a pu se poursuivre à un rythme satisfaisant : les subventions ont progressé ainsi qu'il suit : 25 MF en 1996 et 1997, 30 MF en 1998, 75 MF en 1999. L'évolution ultérieure sera décidée dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances de l'an 2000 ; elle dépendra d'une part du taux de consommation des crédits inscrits en 1999 ainsi que d'une estimation des besoins pour laquelle l'étude de la FNARS constitue une source intéressante. Par ailleurs, la ministre de l'emploi et de la solidarité souhaite que cet effort d'investissement puisse être intégré dans les futurs contrats de plan Etat/régions afin de bénéficier du concours des collectivités territoriales. Enfin, les CHRS sont également éligibles à la dotation de 100 MF ouverte dans le budget du ministère de l'équipement, des transports et du logement et destinée à financer les travaux de réhabilitation et de mise aux normes de sécurité des structures d'hébergement d'urgence.

### Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 22788

**Rubrique :** Institutions sociales et médico-sociales

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** santé et action sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 décembre 1998, page 6784

**Réponse publiée le :** 3 mai 1999, page 2726